

5 I REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI VOUS REMPLISSEZ UNE RUBRIQUE PAGE 2 OU 3

Nom et prénom de l'exploitant.....		
Adresse d'exploitation.....		
Régime/nature : cochez les cases	RÉEL <input type="checkbox"/> MICRO <input type="checkbox"/> FORFAIT <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>	RÉEL <input type="checkbox"/> MICRO <input type="checkbox"/> FORFAIT <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>
Régime micro : Nombre de salariés et N° Siret.....	NBRE: N° SIRET:	NBRE: N° SIRET:
Date en cas de cession ou cessation en 2008.....	2008	2008

PRIME POUR L'EMPLOI

Vous avez exercé une activité professionnelle toute l'année 2008 ; cochez la case	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
	NW <input type="checkbox"/> COCHEZ ►	NV JOURS	OW <input type="checkbox"/> COCHEZ ►	OV JOURS	PW <input type="checkbox"/> COCHEZ ►	PV JOURS

A I REVENUS AGRICOLES

Régime du forfait		
Revenus exonérés	HN	
Revenus imposables	HO	
<i>si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case.....</i>	<input type="checkbox"/> COCHEZ ►	
Revenus des exploitants forestiers.....	HD	
Plus-values à court terme.....	HW	
Plus-values de cession taxables à 16 %	HX	
Régime du bénéfice réel		
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	HB	HH
Revenus imposables : <i>cas général, moyenne triennale</i>	HC	HI
Déficits	HF	HL
Plus-values de cession taxables à 16 %	HE	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	HM	
Déficits des années antérieures non encore déduits ..	QF <input type="checkbox"/> 02	QG <input type="checkbox"/> 03
	QN <input type="checkbox"/> 04	QO <input type="checkbox"/> 05
	QP <input type="checkbox"/> 06	QQ <input type="checkbox"/> 07

B I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise		
Revenus nets exonérés	KN	
Revenus imposables		
<i>chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>		
• Ventes de marchandises ou assimilées	KO	
• Prestations de services	KP	
Plus-values nettes à court terme	KX	
Plus-values de cession taxables à 16 %	KQ	
Moins-values à long terme	KR	
Moins-values nettes à court terme du foyer	HU	
Régime du bénéfice réel		
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	KB	KH
Revenus imposables		
• Régime normal	KC	KI
• Régime simplifié	KD	KJ
Déficits		
• Régime normal	KF	KL
• Régime simplifié	KG	KM
Plus-values de cession taxables à 16 %	KE	
Artisans pêcheurs : abattement 50 %	KS	

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise		
Revenus nets exonérés	NN	
Revenus imposables		
<i>chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>		
• Vente de marchandises ou locations meublées non professionnelles	NO	
• Prestations de services	NP	
Plus-values nettes à court terme	NX	
Plus-values de cession taxables à 16 %	NQ	
Moins-values à long terme	NR	
Moins-values nettes à court terme du foyer	IU	

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS (SUITE)

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE							
	AVEC CGA	SANS CGA	AVEC CGA	SANS CGA	AVEC CGA	SANS CGA						
Régime du bénéficiaire réel												
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	NB	NH	OB	OH	PB	PH						
Revenus imposables												
• Régime normal	NC	NI	OC	OI	PC	PI						
• Régime simplifié	ND	NJ	OD	OJ	PD	PJ						
Déficits												
• Régime normal	NF	NL	OF	OL	PF	PL						
• Régime simplifié	NG	NM	OG	OM	PG	PM						
Plus-values de cession taxables à 16 %	NE		OE		PE							
Déficits des années antérieures non encore déduits...	RN	02	RO	03	RP	04	RQ	05	RR	06	RW	07

D | REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	HP		IP		JP	
Revenus imposables	HQ		IQ		JQ	
<i>recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	HV		IV		JV	
Plus-values de cession taxables à 16 %	HR		IR		JR	
Moins-values à long terme	HS		IS		JS	
Moins-values nettes à court terme du foyer	KZ					
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	QB	QH	RB	RH	SB	SH
Revenus imposables	QC	QI	RC	RI	SC	SI
Déficits <i>y compris inventeurs non professionnels</i>	QE	QK	RE	RK	SE	SK
Plus-values de cession taxables à 16 %	QD		RD		SD	
Jeunes créateurs : abattement 50 %	QL		RL		SL	
Agents généraux d'assurances :						
indemnité de cessation d'activité	QM		RM			

E | REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC												
Revenus imposables	KU		LU		MU							
<i>recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>												
Plus-values nettes à court terme	KY		LY		MY							
Plus-values de cession taxables à 16 %	KV		LV		MV							
Moins-values à long terme	KW		LW		MW							
Moins-values nettes à court terme du foyer	JU											
Régime de la déclaration contrôlée												
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	HK	IK	JK	KK	LK	MK						
Revenus imposables	JG	SN	RF	NS	SF	OS						
Déficits	JJ	SP	RG	NU	SG	OU						
Plus-values taxables à 16 %	SO		NT		OT							
Jeunes créateurs : abattement 50 %	SV		SW		SX							
Déficits des années antérieures non encore déduits...	HT	02	IT	03	JT	04	KT	05	LT	06	MT	07

F | REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux

Indiquez le montant net des revenus et plus-values non soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles) par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...):

- plus-values à long terme taxables à 16% déclarées cadres A, B, C, D, E quel que soit le régime d'imposition et plus-values exonérées en cas de départ en retraite;
- revenus d'activités non professionnelles: **revenus commerciaux des loueurs en meublé**, des loueurs de fonds de commerce...
- revenus des impatriés exonérés d'impôt sur le revenu.


Revenus nets *après abattement forfaitaire pour charges pour les micro BIC (71% pour les locations meublées et les ventes, 50% pour les services) et les micro BNC (34%)*

Plus-values taxables à 16 %










Plus-values exonérées *en cas de départ à la retraite*

VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
HY	IY	JY
HZ	IZ	JZ
HG	IG	

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES *le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs*

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin	EV	NOMBRE▶	EU	
<i>Nom, adresse des bénéficiaires:</i> <input type="text"/>				
Versements sur un compte épargne codéveloppement 			EH	
Sommes à ajouter au revenu imposable			GH	
Déficits globaux des années antérieures non encore déduits	FA	02	FB	03
	FD	05	FE	06
			FC	04
			FL	07

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT *le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs*

Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans au 31-12-2008 	GE	1 ^{er} ENFANT	GF	2 ^e ENFANT	GG	3 ^e ENFANT
Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études	EB	COLLÈGE▶	ED	LYCÉE ▶	EG	ENS. SUP▶
Investissements outre-mer dans le logement et autres secteurs d'activité du 21-07-2003 au 31-12-2008 : Total de la réduction d'impôt  Joignez la fiche 2041GE					UI	
Investissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise  :					UR	
– Investissements réalisés en 2008. Total de la réduction d'impôt Joignez la fiche 2041GE			OZ	03	PZ	04
– Report de réduction d'impôt non imputée les années antérieures			RZ	06	SZ	07
	QZ	05	FG	NOMBRE▶	FF	
Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée		<i>exploitations</i>			CF	
Souscriptions au capital des PME: versement 2008 			CL	05	CM	06
– Report de versements des années antérieures					CN	07
Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation 					GQ	
Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) 					FQ	
Souscriptions de parts de FIP investis en Corse					FM	
Souscriptions au capital de SOFICA			FN	40 %	GN	48 %
Intérêts d'emprunts pour reprise de société					FH	
Réduction d'impôt mécénat					US	
Acquisition de biens culturels					UO	
Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques					NZ	
Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs					UM	
Investissements forestiers joignez la fiche 2041 GK					UN	
Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises :		<i>créateurs aidés</i>	FY	NOMBRE▶		<i>dont handicapés</i>
Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie 					GY	NOMBRE▶
Investissements locatifs dans le secteur touristique  :					UC	
– Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2008					XC	
– Report des dépenses d'investissement effectuées en 2005, 2006 ou 2007					XF	
– Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2008 : • dans un village résidentiel de tourisme					XG	
• dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme					XH	
– Prix de revient d'un logement réhabilité en 2008 achevé avant le 1-01-1989					XL	
– Report des dépenses de travaux de réhabilitation achevés en 2004, 2005, 2006 ou 2007					XM	
Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale: 					XN	
– Investissement réalisé en 2008					XO	
– Report des dépenses d'investissement de 2007						

8 | AUTRES IMPUTATIONS, CONVENTIONS INTERNATIONALES, CRÉDITS D'IMPÔT ENTREPRISE

Retenue à la source en France ou impôt payé à l'étranger <i>report de la déclaration n° 2047</i>			TA	
Retenue à la source élus locaux <i>cf. document n° 2041 GI</i>			TH	
Personnes non domiciliées en France : – revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen			TM	
– montant de l'impôt en sursis de paiement <i>cf. document n° 2041 GL</i>			TN	
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt			TF	
Crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé			TE	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse: crédit en 2008			TG	
– report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures			TO	
– reprise de crédit d'impôt			TP	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche non encore remboursé :		<i>crédit 2008</i>	TB	
				<i>crédits 2005, 2006, 2007</i>
Autres crédits d'impôt:				
– famille	UZ			WR
– apprentissage	TZ			WS
– agriculture biologique	WA			WT
– prospection commerciale	WB			WU
– nouvelles technologies	WC			WV
– formation des chefs d'entreprise	WD			WX
– intéressement	WE			
		– métiers d'art		
		– emploi de salariés réservistes		
		– remplacement pour congé des agriculteurs ..		
		– maître restaurateur		
		– débitants de tabac		
		– formation des salariés à l'économie de l'entreprise		